

RÉUNION DU CONSEIL 7 AVRIL 2025

Lundi, le 7^e jour du mois d'avril 2025, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Autorisation pour paiements par internet - Prélèvements ou Accès D pour un fournisseur
 - b) Lettre d'entente numéro 3 - Autorisation de signature relative à une entente avec le syndicat canadien de la fonction publique c.l. 2414-A
 - c) Lettre d'entente numéro 4 - Autorisation de signature relative à une entente avec le syndicat canadien de la fonction publique c.l. 2414-A
 - d) Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales
 - e) Nomination de l'agente de bureau numéro 13-0010 en remplacement de l'agente de bureau numéro 13-0009 pour une période indéterminée
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Autorisation d'achat d'une tête de débroussailleuse
 - b) Octroi de contrat - Scellement de fissures
 - c) Octroi de contrat - Traçage de lignes

5.4. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Octroi de contrat - Remplacement de l'interface Homme-Machine du système de surpression à l'usine d'eau potable
- b) Mandat accordé à la firme Techni-Consultant pour des services professionnels en assistance technique sur la stratégie d'eau potable
- c) Octroi de contrat à Clôtures Nord-Sud pour l'installation de clôtures sur le terrain de l'usine d'eau potable au 181 Route 159

5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Embauche de deux animatrices pour le camp de jour 2025
- b) Dépôt d'un avis de motion relatif au service de bibliothèque municipale
- c) Dépôt d'un projet de règlement relatif au service de bibliothèque municipale
- d) Politique de développement de la collection locale - Bibliothèque Livresque de St-Prosper

5.7. AUTRES

- a) Demande financière du Centre d'action bénévole des Riverains
- b) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers

5.10. Questions relatives aux sujets de la séance

5.11. Période de questions diverses

5.12. Clôture de la séance

2025-04-32

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la présente séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.
Vote demandé par France Bédard Adoptée

2025-04-33

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de mars 2025 portant les numéros 13 211 à 13 214 pour un montant de 3 387,97 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3724 à 3747 pour une somme totale de 100 349,89 \$. Les comptes à payer portant les numéros 13 215 à 13 251 inclusivement et totalisant la somme de 35 039,16 \$. Les salaires du mois de mars s'élèvent à 19 853,55 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-04-34

5.1.a) AUTORISATION POUR PAIEMENTS PAR INTERNET-PRÉLÈVEMENTS OU ACCÈS D POUR UN FOURNISSEUR

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale à ajouter à la liste des fournisseurs payés électroniquement grâce à des paiements en ligne sécurisés, prélèvements ou Accès D, le fournisseur suivant :

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Champlain

D'autoriser la Directrice générale à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-35

5.1.b) LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 3 - AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVE À UNE ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE C.L. 2414-A

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 3 ayant pour objet l'horaire de travail de l'employé numéro 32-0025, journalier spécialisé, relative à la demande de la personne salariée d'obtenir un horaire de travail de trente-six (36) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'accommoder la personne salariée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une telle démarche requiert l'autorisation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale et la Mairesse à signer la lettre d'entente numéro 3, relativement aux dispositions mentionnées pour donner plein effet aux présentes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-36

5.1.c) LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVE À UNE ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE C.L. 2414-A

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 4, ayant pour objet la création d'un poste d'agente de bureau, relative à la volonté des parties de faciliter le travail de l'agente de bureau déjà en poste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une telle démarche requiert l'autorisation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale et la Mairesse à signer la lettre d'entente numéro 4, relativement aux dispositions mentionnées pour donner plein effet aux présentes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-37

5.1.d) VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation légale de percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Chenaux, un extrait de l'état des taxes au 31 décembre 2024, comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour défaut de paiement de taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait parvenir par courrier recommandé un avis final à tous les propriétaires dont le solde au 31 décembre 2024 n'était pas complètement acquitté;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du matricule 9668-10-0891-00-0000 n'a pas respecté l'entente de paiement conclue avec la directrice générale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a transmis avant le 19 mars 2025 au bureau de la MRC des Chenaux, l'extrait de l'état des taxes municipales au 31 décembre 2024, comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées. Laquelle liste est jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant ladite vente.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le document joint soient transmis à la MRC des Chenaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-38

5.1.e) NOMINATION DE L'AGENTE DE BUREAU NUMÉRO 13-0010 EN REMPLACEMENT DE L'AGENTE DE BUREAU NUMÉRO 13-0009 POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT l'absence au travail pour une période indéterminée de l'agente de bureau numéro 13-0009;

CONSIDÉRANT la présence de l'agente de bureau numéro 13-0010 déjà en poste pour le même type de travail;

CONSIDÉRANT que l'agente numéro 13-0010 accepte de temporairement augmenter de 21 à 35 heures par semaine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser l'agente de bureau numéro 13-0010 à assurer l'intérim en l'absence de sa collègue.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2025-04-39

5.3.a) AUTORISATION D'ACHAT D'UNE TÊTE DE DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT le prix des pièces à remplacer sur la tête actuelle versus l'achat d'une tête neuve;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser l'achat d'une tête de débroussailleuse de Centre Agricole St-Maurice inc., au montant de 19 500.00\$, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-40

5.3.b) OCTROI DE CONTRAT - SCCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions pour les travaux de scellement de fissures pour l'année 2025, pour les routes nécessitant un tel traitement, soit;

Permaroute Mauricie:

- Déplacement et mise en place 150.00\$, plus les taxes applicables
- 1.25 \$ du mètre, sujet à augmentation selon le prix du carburant, plus les taxes applicables

Lignes Maska:

- 3.25 \$ du mètre pour 2 000 à 4 999 mètres, plus les taxes applicables
- 2.35 \$ du mètre pour 5 000 mètres et plus, plus les taxes applicables

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat de scellement de fissures pour l'année 2025 à Permaroute Mauricie pour un montant forfaitaire de 7 000.00\$, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-41

5.3.c) OCTROI DE CONTRAT - TRAÇAGE DE LIGNES

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions pour les travaux de lignage de toutes les routes municipales asphaltées pour l'année 2025, soit;

Marquage Traçage Québec

- 4 800.00 \$, plus les taxes applicables

Lignes Maska:

- 6 525.00 \$ pour 15 km, plus les taxes applicables

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat de lignage de routes pour l'année 2025 à Marquage Traçage Québec pour un montant de 4 800.00\$, plus les taxes applicables

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2025-04-42

5.4.a) OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE L'INTERFACE HOMME-MACHINE DU SYSTÈME DE SURPRESSION À L'USINE D'EAU POTABLE

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Pompaction inc. de Pointe-Claire pour le remplacement de l'interface Homme-Machine du système de surpression servant à l'usine d'eau potable, selon la proposition qu'ils ont soumise au montant de 6 305,69 \$, incluant les taxes;

De prendre cette somme à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-43

5.4.b) MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LA STRATÉGIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc., en date du 25 mars 2025 afin d'accompagner la Municipalité dans son obligation en matière de Stratégie d'économie d'eau potable régie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement peut être admissible dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 3 995.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général, tel que prévu au budget de l'année financière en cours.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-44

5.4.c) OCTROI DE CONTRAT À CLÔTURES NORD-SUD POUR L'INSTALLATION DE CLÔTURES SUR LE TERRAIN DE L'USINE D'EAU POTABLE AU 181 ROUTE 159

CONSIDÉRANT le fait que la clôture de l'usine d'eau potable n'est pas réparable;

CONSIDÉRANT la nécessité que l'usine soit clôturée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat de remplacement de la clôture à la compagnie Clôtures Nord-Sud, pour la somme de 24 500.00 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense était prévue au budget et sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6 LOISIR ET CULTURE

2025-04-45

5.6.a) EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT que le conseil désire tenir un camp de jour dans notre municipalité pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT que deux postes d'animateurs-animateuses ont été officiellement placés sur différents sites et endroits, et que la période d'affichage s'est terminée le 26 février dernier;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que suite aux démarches du comité du Camp de Jour, deux personnes ont été recommandées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de Rosalie Dargis et de Élise Godon à titre d'animatrices du camp de jour 2025, période du 23 juin au 15 août 2025. Le salaire offert est de 16.25 \$ / heure.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6.b) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION RELATIF AU SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La conseillère Amélie Caron donne l'avis de motion n° A-04-2025 concernant un règlement relatif au service de bibliothèque municipale.

5.6.c) DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La conseillère Amélie Caron dépose un projet de Règlement de service de bibliothèque municipale. Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

2025-04-46

5.6.d) POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION LOCALE - BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE DE ST-PROSPER

CONSIDÉRANT la recommandation du Réseau Biblio de fournir un cadre de référence au personnel de la bibliothèque ainsi qu'à informer les usagers et les autorités administratives des principes en vigueur pour le choix, l'acquisition et l'élagage des documents de la collection locale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE se doter de la politique de développement de la collection locale - Bibliothèque Livresque de St-Prosper.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.7 AUTRES

2025-04-47

5.7.a) DEMANDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS

CONSIDÉRANT la demande financière au montant de 250 \$, du Centre d'action bénévole des Riverains, dont la mission consiste à promouvoir et développer l'action bénévole sur son territoire, ainsi qu'à répondre à des besoins du milieu en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux qui concernent la population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole des Riverains et de donner un montant de 250 \$.

Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-04-48

5.7.b) JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

5.10 QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2025-04-49

5.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h28.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière